

Compte rendu du Conseil d'Administration du Jeudi 3 Avril 1997

Les décisions

- Répartition de la DGF ; répartition du financement du tutorat ; frais de dossier ; subventions aux associations ; DBM n°2,
- Implantation des nouvelles constructions,
- Adhésions : au nouveau GIP GIGUE, au GIP Pôle Européen prorogé, à la Caisse régionale de Crédit Solidaire,
- FEDER : vidéo numérique sur réseau large bande
- Approbation du compte rendu du 20 décembre 1996.

Informations

- J.C. Angué présente le nouveau Secrétaire Général de l'Université, Jean-Pierre Darras, qui remplace depuis le 1er mars, Henri Mennecier.
- Abordant le budget, le Président annonce que le nouveau modèle de répartition des moyens est défavorable aux petites et moyennes universités, jeunes, pluridisciplinaires, sous-encadrées en personnels et sous-dotées en constructions... comme l'UVHC.
- Pour 1997, la DGF est assez satisfaisante parce que l'UVHC a été traitée "hors modèle". Il faut cependant agir pour faire évoluer ce modèle pour 1998.
- Il donne ensuite quelques précisions sur le projet de réforme : tutorat (1 MF est attribué à l'Université), semestrialisation (les 3 Instituts - Lettres, Droit, Sciences - ont déjà mis en place en partie la semestrialisation régie par l'arrêté de 1992 ; la nouvelle réforme n'apportera donc pas de grands bouleversements à Valenciennes) il faut s'attacher à mettre en place immédiatement ce qui est réalisable. Il faut ensuite analyser les obstacles à la généralisation.
- Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) feront l'objet d'un projet d'établissement.
- La professionnalisation des formations sera renforcée, afin de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés, par des stages dans toutes les filières. La notion d'UPEP Unité de Première Expérience Professionnelle est particulièrement intéressante à analyser pour une mise en oeuvre progressive.
- Vont être nommés :
 - Professeurs des Universités de 1ère classe : B. DESMET et E. NOGACKI
 - Maître de Conférences hors classe : S. Caplain ;
 - Maître de Conférences 1ère classe : J. Assaad, B. Bennani, J. Gazalet, J. Hanna, J-L. Menet, M. Sagar.

Aspects budgétaires

- L'application du nouveau modèle "SAN REMO rénové" entraîne une diminution de 7 millions de Francs de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) Théorique reconnue par le MESR à l'UVHC. Dans l'attente d'une meilleure compréhension de ce phénomène, l'UVHC a été traitée hors modèle et la DGF qui lui a été allouée est de 27,350 MF.

Devant la diminution des effectifs étudiants, l'augmentation des moyens en enseignants et personnels administratifs, la répartition de cette dotation est maintenue à 95% du montant de l'année précédente. Cette décision est prise en accord avec les instituts concernés (FDEG, FLLASH, ISTV). Les ajustements en augmentation ont été réalisés pour le DEUG STAPS, l'IPAG, l'ISIV, afin de tenir compte de leur augmentation d'effectifs et des critères du nouveau modèle.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- Sont également approuvés à l'unanimité : la répartition des nouveaux financements (720 KF) pour le tutorat, l'augmentation de 20 F des frais de dossier pour le certificat préparatoire à la MST comptable et financière, le montant (100 F) de frais de dossier pour les préparations aux concours administratifs de catégorie C et au concours de l'école de soins infirmiers.

- Sont approuvées à l'unanimité les demandes de subventions suivantes : 6 000 F à l'association AMEV (étudiants de l'ENSI) pour le soutien scolaire, 35 000 F à l'association Val&Cie (étudiants TC de l'IUT), 950 F à l'association 3/4 de pouce (étudiants en audiovisuel de l'ISTV) pour une séance vidéo art, 25 000 F aux Presses universitaires de Valenciennes (Faculté de Lettres) pour l'édition de l'ouvrage "Valenciennes aux 14ème et 15 ème siècles - art et histoire".

Est approuvée à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2, à dominante de reports.

Implantation des nouvelles constructions

M. Delhaise fait le point sur l'état d'avancement des différents chantiers de constructions en cours ou en prévisions et précise leur implantation sur le Mont Houy : extension ISTV 3 (dans le prolongement ISTV 1 et ISTV 2, vers Famars), restaurant universitaire (en face de l'ISTV 2, ISTV 3), extension BU (prolongement vers VALUVAL), extension IEMN - ENSI (emplacement actuel de VALUVAL), extension Lettres (prolongement sur le parking des personnels), Maison des services à l'Étudiant (entre les 2 ronds points de l'entrée principale du campus).

N. Malvache et G. Mairesse estiment que la future extension n°3 de l'ISTV est trop éloignée du reste du campus, notamment de l'ISTV "Carpeaux". Il leur est précisé d'une part que l'activité de "Carpeaux" pourrait être redéployée sur les nouvelles extensions et d'autre part que la zone située devant l'ISTV 1 "Abel de Pujol" permettra à l'avenir le développement des activités liées au transfert de technologie.

A l'unanimité le conseil approuve ces choix d'implantations.

Puis dans l'hypothèse de la création d'une ligne de tramway, qui relierait notamment le Mont Houy aux Tertiales, se pose la question du tracé de la voie ferrée sur le Mont Houy. Deux propositions ont été présentées par "Transvilles" : un tracé qui tangenterait le campus, entre l'anneau routier et la route vers Famars, et s'arrêterait à hauteur de l'ISTV 3, et un tracé qui pénètre dans le campus entre le Restaurant Universitaire et l'IUT et aboutirait à l'ISTV 3, en passant entre le bâtiment de la présidence et les logements de fonction, puis devant l'ISTV et le LAMIH, ensuite entre l'ENSI et l'IEMN.

R. Kaczmareck et N. Grémillet s'inquiètent des nuisances sur l'environnement, notamment les vibrations incompatibles avec la précision au niveau de certaines expériences

en opto-acousto-électronique. J. Vaillant constate que la Faculté de Lettres est totalement laissée très à l'écart : il propose un 3ème tracé plus circulaire. Toutes ces remarques seront transmises à "Transvilles".

Enfin M. Delhaise donne les précisions sur le plan pluriannuel de mise en sécurité des bâtiments et de leurs équipements, et souligne la nécessité d'améliorer les conditions de vie (ventilation et sécurité) dans les sous-sols de l'ISTV "Carpeaux".

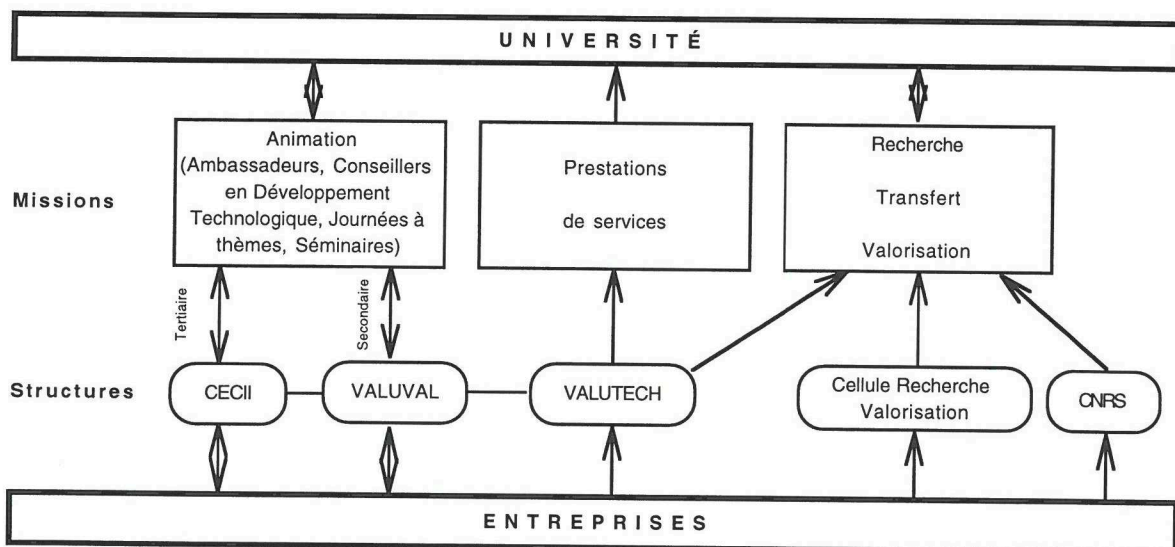
J.C. ANGUÉ évoque les très fortes difficultés rencontrées pour obtenir les crédits de paiement nécessaires au déclenchement des opérations de constructions. Des courriers ont été envoyés à Monsieur le Recteur, à Monsieur le Préfet et aux responsables politiques du valenciennois afin de les sensibiliser à ce grave problème.

Les structures de relations Université-Entreprises

Pour au moins 4 de ses missions, l'Université est en relation avec le tissu industriel : pédagogie, recherche appliquée et valorisation, prestations, animation du tissu économique, précise B. Nongaillard.

La gestion et réalisation directe des prestations par l'Université, ou la gestion et la réalisation sous-traitée à une association (ou une structure relais) ne sont pas complètement satisfaisantes sur le plan fiscal et sur le plan juridique : ce constat a notamment été dressé par un groupe de réflexion de la Conférence des Présidents d'Universités. Au vu de ces éléments une solution adaptée aux besoins de l'Université est de compléter les structures existantes (CECII et VALUVAL notamment) par la création d'une société anonyme, filiale de l'Université et la création d'une Cellule Recherche et Valorisation.

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis prépare donc la création d'une SA (VALUTECH) pour la gestion des contrats ; l'animation du tissu économique serait confiée à VALUVAL et au CECII ; tout ce qui concerne l'activité réalisée et gérée au sein de l'Université serait assurée par un service de l'Université à créer : la Cellule Recherche-Valorisation.



Le projet VALUTECH sera présenté aux conseils de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis avant le 26 Juin 1997 et transmis aux ministères de tutelle et du budget (délai 4 mois à compter du 26 Juin). Les arrêtés de constitution pourraient être pris en novembre ; VALUTECH serait opérationnel le 1^{er} Janvier 1998.

Indemnités de licenciement

Monsieur l'Agent Comptable fait le point sur l'état d'avancement d'une proposition de "mutualisation des risques", à propos des contrats à durée déterminée et des allocations de perte d'emploi à verser en fin de contrat, l'État ne pouvant pas cotiser aux ASSEDIC. Il indique la possibilité d'un prélèvement de l'ordre de 4% sur les salaires des contractuels de l'Université (13,3 MF/an).

Ce prélèvement produirait une provision annuelle de 450 KF, ou de 532 KF avec les personnels de surveillance et les moniteurs. En laissant 20% des indemnités à la charge de la composante, laboratoire ou service de l'agent à indemniser, 4 à 5 agents pourraient être dédommés chaque année si nécessaire.

GIP Agence de Modernisation de l'Université

Des modifications ont été apportées au Groupement d'Intérêt Public (GIP) intitulé Groupement pour l'Informatique de Gestion des Universités et des Établissements (GIGUE) créé en 1992 : elles concernent essentiellement, déclare C. CAMION, en une forte reprise en main par les Présidents d'Universités et à un élargissement des missions. Les changements se traduisent par une nouvelle dénomination du GIGUE qui devient "agence de modernisation des universités et des établissements publics d'enseignement et de recherche" (nouveaux statuts adoptés le 13 février 1997). La cotisation annuelle serait de l'ordre de 30 000 F. A l'Université le conseil autorise le Président à signer, pour l'UVHC, la nouvelle convention.

Pôle européen

À l'unanimité le Conseil approuve la prorogation du "GIP" Pôle Universitaire Européen de Lille, Nord-Pas de Calais, dont l'UVHC est l'un des nouveaux membres depuis le 15 février 1995.

Économie Solidaire

Une Caisse Régionale de Crédit Solidaire est en cours de création ; son objectif est de collecter une épargne pour financer les projets qui, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, ne trouveraient pas le concours nécessaires dans les réseaux bancaires traditionnels. P. Loquet estime que la création de 200 petites entreprises est liée à la naissance de cette caisse régionale.

A l'unanimité le conseil autorise l'UVHC à devenir membre co-fondateur par une participation "symbolique" de 1 000 F au capital initial de 15 MF.

Bilan du contrat

P. Petit présente le chapitre "formations" du contrat quadriennal :

- filières : l'objectif du contrat, diversifier les filières et en particulier 4 formations professionnalisées, a été atteint puisque la presque totalité des créations souhaitées a été mise en place,
- effectifs : + 9% en 3 ans, mais + 24% en 4 ans ; à noter une légère baisse des effectifs cette année de - 2,3%,
- flux : 9% de baisse du flux sur 3 ans,
- taux de réussite : stabilité en IUP, 3ème cycle et écoles d'ingénieurs ; légère baisse en IUT, en second cycle et en 1er cycle,
- suivi de cohortes : 1989/1990 et 1990/1991 suivi sur 5 ans. 1992/1993 suivi sur 4 ans, 1993/1994 suivi sur 3 ans, 1994/1995 suivi sur 2 ans.

FEDER

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au FEDER pour la 3^{ème} tranche du projet : développement de nouveaux modes de communication utilisant la vidéo-numérique sur réseau large bande. Le montant global de cette 3^{ème} tranche est de 2 250 KF HT. La subvention demandée au FEDER est de 1 350 KF.

Étaient présents

- Personnalités extérieures :** MM. Richez et Szymusiak.
- Collège A :** MM. , Castelain, Mairesse, Malvache, Soenen, Starzenski, Thierry.
- Collège B :** Mme Camion, MM. Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Gazalet, Grémillet, Naturel, Roger.
- Collège AITOSS :** Mme Cleuet, MM. Bury, Duez, Haine, Kaczmareck.
- Collège Usagers :** MM. Decrock et Lebrun.
- Membres de Droit :** MM. Dartois et Vanceulebroeck.
- Membres Invités :** Mlle Steiner, MM. Etienne, Level, Loquet, Moreau, Petit, Vaillant.
- Ont donné pouvoir :** MM. Parent et Legendre à M. Richez ;
M. Horling à M. Angué ;
Mme Abdallah à M. Soenen ;
M. Del Campo à M. Desrumaux ;
Mme Levin à M. Naturel ;
Mlle Ameye à M. Bury ;
Mlle Pernak et M. Monchau à M. Decrock.
- Excusés :** Monsieur le Recteur, MM. Bocquet, Carpentier, Delquignies, Pilette.